



Objet :

Avis simple pour dérogations aux mesures de protection de la flore dans le cadre d'une étude scientifique réalisée en Aire maritime adjacente du Frioul

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**  
**Service de l'Environnement, Pôle Biodiversité**  
**16 rue Antoine Zattara**  
**13332 MARSEILLE Cedex 3**

**A l'attention de Marie Coudrillier**

Suivi par

Lidwine LE MIRE PECHEUX  
04.20.10.50.19

[Lidwine.lm-pecheux@calanques-](mailto:Lidwine.lm-pecheux@calanques-)

N/REF : 2020/FB/LLMP – C2012/442

Date

Marseille, le 01 décembre 2020

Monsieur,

Par courriel en date du 4 novembre 2020, vous m'avez sollicité pour un avis simple suite à une demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement, pour le prélèvement de posidonie (*Posidonia oceanica*) en deux localisations situées en Aire Maritime Adjacente du Frioul.

Ces prélèvements sont réalisés dans le cadre d'une étude scientifique menée par le BIAM-Institut de biosciences et Biotechnologie d'Aix Marseille, afin d'étudier la photo-écologie de la plante, les relations qu'elle entretient avec son épibionte en fonction des contraintes du milieu et sa capacité au bouturage.

Suite à l'avis favorable rendu par le conseil scientifique de l'établissement public, je donne un avis favorable à la réalisation de ces prélèvements à ces fins scientifiques accompagné des prescriptions suivantes :

1. Pour chacune des deux localisations, ne pas prélever les échantillons au même endroit mais les espacer d'au moins 1 mètre ;
2. Les prélèvements ne devront pas impacter les habitats et espèces protégées pouvant se situer à proximité de l'opération ;
3. Le pétitionnaire devra fournir dès que possible à l'établissement public du Parc national des Calanques une copie des données transmissibles à l'occasion de ces prélèvements (données quantitatives, synthèse des résultats obtenus, rapport final, publications, etc.) ;
4. Le pétitionnaire devra citer le Parc national des Calanques dans les publications relatives aux résultats obtenus dans le cadre de cet avis simple.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

François BLAND